



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Pau, le 24 avril 2020

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Serge Ripoll
Téléphone : 05 59 80 87 22
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : Covid/SC-SR-SS/56

Lettre recommandée avec A.R. n° 2C 117 473 1604 0

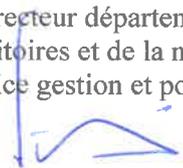
Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général les travaux du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents pour la campagne 2020 sur les communes d'Accous, Ance-Féas, Aramits, Arette, Asasp-Arros, Audaux, Aydius, Bedous, Bidos, Borce, Cette-Eygun, Esquiule, Etsaut, Eysus, Géronce, Gurmençon, Ledeuix, Lees-Athas, Lescun, Lourdios, Lurbe-Saint-Christau, Moumour, Ogeu-Les-Bains, Oloron-Sainte-Marie, Orin, Osse-en-Aspe, Saint-Goin, Sarrance, Urdos et Verdets et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Compte tenu du contexte liée à l'épidémie de covid19, les formalités relatives à la publicité de cette décision (publication au recueil des actes administratifs, envoi aux mairies pour affichage et mise à disposition sur le site internet des services de l'État dans le département) seront effectuées après la levée des mesures par le gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
la cheffe du service gestion et police de l'eau,



Juliette Friedling

Monsieur le Président
Syndicat mixte des gaves d'Oloron,
Aspe, Ossau et de leurs affluents
12, place de Jaca – CS 20067
64400 Oloron-Sainte-Marie